



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle-Calédonie

Assemblée de la
Province Nord

B.P. 41 – 98860 – KONÉ

Téléphone : 47-71-00

Télécopie : 47-24-75

N° : 6070 -625/GH/saas/dassps

Affaire suivie par : Gisèle HMAKONE

Koohnê (Koné), le 16 décembre 2025

COMMUNIQUE

La province Nord informe les étudiants susceptibles de bénéficier de la prise en charge des cotisations relatives à la couverture sociale maladie-maternité ETUDIANT, que des permanences d'accueil physique se tiendront :

A partir du **Lundi 12 Janvier 2026** :

- ✓ Soit à NOUMEA, Antenne de la province Nord à Nouméa (tél : 25.32.98)
- ✓ Soit dans les communes de la province Nord
- ✓ Soit à KONE : DASSPS, hôtel de la province Nord

Les étudiants devront fournir :

- 1- **Le formulaire dûment rempli, complété et signé**
- 2- **Une copie de la pièce d'identité ou d'un état civil,**
- 3- **Une copie des couvertures sociales (Cafat, mutuelles ou aide médicale nord),**
- 4- **Un certificat de résidence sur une commune du Nord ou attestation d'hébergement (avec justificatif à l'appui : facture eau/ électricité... et copie de la pièce d'identité du logeur)**

La transmission du dossier dûment rempli, complété et signé ainsi que les pièces justificatives **pourra être réalisée par voie numérique, à l'adresse suivante : dassps-amn-etudiants@province-nord.nc.**

L'attestation de prise en charge de la couverture sociale par la province Nord doit être suivie de la démarche par l'étudiant auprès des organismes concernés, qui délivreront les justificatifs de couvertures nécessaires à l'inscription universitaire.



Gisèle HMAKONE
Cheffe du Service
Admission aux Aides Sociales
DASSPS NORD

Direction des affaires sanitaires sociales, de la prévention et de la solidarité

B.P. 41 – 98860 – Koné – Téléphone : 47-72-30 – Télécopie : 47-71-92 – e-mail : dassps-amn-etudiants@province-nord.nc